



Enquête sur la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles au sein de l'Université Lumière Lyon 2

Mai 2021

Rapport synthétique

OBSERVATOIRE
ÉTUDIANT
DES VIOLENCES
SEXUELLES ET
SEXISTES DANS
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

— université
— lumière
— LYON 2

Avant-propos : un sujet d'enquête difficile



Trigger Warning : Violences sexistes et sexuelles

Ce rapport aborde le sujet des violences sexistes et sexuelles. Il peut donc déclencher ou redéclencher des traumatismes.



Vous retrouverez l'icône  sur les slides mentionnant des situations concrètes de violence ou des propos violents (violences sexistes et sexuelles, homophobie, transphobie).

Si vous ressentez un quelconque inconfort ou qu'il réveille pendant la lecture ou a posteriori un traumatisme, n'hésitez pas à vous faire accompagner par des professionnel-le-s de la santé ou à mobiliser les ressources ci-contre :

VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES Les numéros utiles

Violences Femmes Info : 39 19
Viols Femmes Info : 0 800 05 95 95
7/7J 9h-22h (18h le week-end)

Écoute anonyme et gratuite : 08 842 846 37
Écoute violences femmes handicapées : 01 40 47 06 06

CIDFF : voir les numéros sur infofemmes.com
Centres d'information sur les droits des femmes et des familles

Police : 17 / Pompier : 18
Samu : 15 / Samu Social : 115
Enfance en danger : 119
7/7J 24/24h

OBSERVATOIRE
ÉTUDIANT DES
VIOLENCES
SEXUELLES ET
SEXISTES DANS
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

Objectifs et démarches

L'Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur accompagne l'Université Lumière Lyon 2 dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en donnant la parole aux étudiant·e·s.

La priorité de l'établissement est de faire un état des lieux des connaissances des étudiant·e·s sur les violences sexistes et sexuelles afin de mettre en place des dispositifs adaptés à la lutte contre les violences et à la sensibilisation sur le sujet. Sensibiliser les étudiant·e·s permettra de mieux comprendre ce qu'ils vivent et de leur donner les clés pour lutter contre les violences dont ils peuvent être témoins ou victimes.

- ❑ **1^{er} objectif : Appréhender la capacité des étudiant·e·s à identifier la possibilité de porter plainte face à différentes violences sexistes ou sexuelles**
- ❑ **2^{ème} objectif : Appréhender la capacité des étudiant·e·s à identifier le motif de la plainte**
- ❑ **3^{ème} objectif : Appréhender la capacité des étudiant·e·s à identifier la responsabilité de l'agresseur**
- ❑ **4^{ème} objectif : Appréhender la capacité des étudiant·e·s à identifier la possibilité de déclencher une procédure disciplinaire au sein de l'Université**
- ❑ **5^{ème} objectif : Comprendre les dispositifs/contacts de l'Université associés ou non par les étudiant·e·s à l'accompagnement des victimes et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles**

Méthodologie d'enquête : construction et diffusion du questionnaire

Afin de répondre à ces objectifs, l'Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur a **co-construit, avec des représentant·e-s de l'Université Lumière Lyon 2 et des étudiant·e-s de l'établissement**, un questionnaire permettant d'appréhender la perception des violences sexistes et sexuelles par les étudiant·e-s. Le questionnaire comprenait à la fois des questions fermées à choix limités et des questions ouvertes à réponse libre.

Le questionnaire s'adressait aux **étudiant·e-s de l'ensemble des formations de l'Université Lumière Lyon 2** et a été **diffusé du 7 au 26 mai 2021** sur leurs boîtes mails.

912 étudiant·e-s ont répondu au questionnaire. En juin 2018, l'Université Lumière Lyon 2 comptait 27 177 étudiant·e-s. **Calculé à partir de ces données, le taux de participation est de 3%.** L'enquête ne se veut pas représentative : l'échantillon de répondant·e-s n'a pas été construit selon des quotas et la période de diffusion du questionnaire a été relativement courte.

L'Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur tient à remercier l'Université Lumière Lyon 2 et l'ensemble des étudiant·e-s ayant permis la réalisation de cette enquête et des échanges extrêmement enrichissants.

I/ Les connaissances des étudiant-e-s sur le caractère pénalement répréhensible des violences sexistes et sexuelles

Les étudiant-e-s savent-ils identifier la possibilité de porter plainte suite à différentes situations de violence ?

OBSERVATOIRE
ÉTUDIANT
DES VIOLENCES
SEXUELLES ET
SEXISTES DANS
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR





Les différentes situations de violences présentées

Situation A

Lors d'une soirée organisée par le Bureau des étudiants sur les quais du Rhône, un étudiant, très alcoolisé, commence à danser au milieu des étudiant.e.s. Il se colle derrière une étudiante et, sans son accord, lui palpe les fesses et lui touche la poitrine. Beaucoup de personnes autour rigolent avec lui.

Situation B

Dans le cadre d'un cours, un enseignant fait régulièrement référence au physique d'un.e étudiant.e en lui demandant par exemple de passer au tableau car "c'est bien plus intéressant de vous regarder de dos".

Situation C

Un.e étudiant.e se rend dans l'entreprise où iel réalise un stage. Depuis le début de son stage, un.e collègue de travail fait régulièrement référence à son homosexualité avec des moqueries et lui dit régulièrement des propos comme "tu parles comme un pd".

Situation D

Dans le cadre d'une soirée étudiante, toutes les personnes présentes ont bu beaucoup d'alcool. Deux étudiant.e-s A et B, qui sont en couple, passent la soirée à s'embrasser. En rentrant, iels se déshabillent et commencent à se toucher et se caresser. Au bout de quelques minutes, l'étudiant.e A demande à l'étudiant.e B d'arrêter. Malgré cela, l'étudiant.e B continue jusqu'à pénétration avec ses doigts.

Situation E

Une étudiante transgenre publie une photo d'elle en jupe sur un réseau social. Un.e étudiant.e commente la photo : "Ecoute c'est simple si tu as des couilles sous ta jupe, on dit IL. Arrêtez de vous travestir." L'étudiante a déjà subi plusieurs fois des moqueries et des insultes de cette personne sur les réseaux sociaux.



Les différentes situations de violences présentées

Situation F

Un-e étudiant-e en deuxième année de Master souhaite réaliser une thèse de doctorat. Iel trouve un directeur de recherche pour soutenir son projet. L'enseignant propose à l'étudiant-e de passer chez lui afin d'en discuter de manière moins formelle, autour d'un verre. L'étudiant-e est mal à l'aise mais s'y rend afin de ne pas contrarier l'enseignant. Très rapidement l'enseignant lui fait des avances. Il commence à toucher les fesses de l'étudiant-e qui le repousse et explique qu'iel veut seulement discuter de sa thèse. L'enseignant le-a menace de ne pas valider son projet si iel ne se laisse pas faire, ce qui empêcherait l'étudiant-e de réaliser sa thèse.

Situation G

Après deux ans de relation, l'étudiante C annonce à l'étudiant D qu'elle met un terme à leur relation. L'étudiant D est dévasté et ne comprend pas cette décision. Par colère, l'étudiant D décide de diffuser des photos de l'étudiante C nue, sans lui en parler, auprès d'un groupe d'étudiant-e-s de l'Université sur un réseau social.

Situation H

Des étudiant-e-s organisent une soirée dans un appartement. Après quelques heures, une étudiante E est très saoule et va s'allonger dans une chambre. Un étudiant F la rejoint, ferme la porte et s'allonge à côté. Il commence à se coller à elle et à la toucher. Elle essaye de le repousser mais n'a pas la force. Rapidement il soulève sa robe et baisse son pantalon et son caleçon dans l'intention de la pénétrer. A cet instant, un-e étudiant-e ouvre la porte et l'étudiant F s'arrête.

Situation I

Une enseignante appréciée des étudiant-e-s en suit certain-e-s sur les réseaux sociaux. Lorsque l'étudiant A poste une photo de lui sur les réseaux, il reçoit systématiquement un message de cette enseignante le complimentant sur son corps et lui faisant des avances à caractère sexuel. L'étudiant A ignore tous les messages.

Une large identification de la possibilité de porter plainte mais une banalisation par certain-e-s étudiant-e-s



Globalement, **les étudiant·e·s identifient bien la possibilité de porter plainte** pour les différentes situations.

/!\ Néanmoins, **1 étudiant·e sur 3 a répondu au moins une fois « je ne sais pas » ou « non ».**

→ Ce qui s'explique par une **banalisation/minimisation des violences** et parfois le **déplacement de la responsabilité sur la victime.**

/!\ Alors qu'au moins 95% des étudiant·e·s identifient la possibilité de porter plainte pour les situations d'agression sexuelle, de viol ou tentative de viol et de pornodivulgateion, **le caractère pénalement répréhensible des situations de harcèlement est légèrement moins bien identifié** (entre 79% et 92%). (*Elément d'explication : Les violences verbales sont généralement plus banalisées et donc moins bien identifiées.*)

III/ Les connaissances des étudiant-e-s sur les différentes violences sexistes et sexuelles

Les étudiant-e-s savent-ils identifier les motifs de plainte de différentes situations de violence ?

OBSERVATOIRE
ÉTUDIANT
DES VIOLENCES
SEXUELLES ET
SEXISTES DANS
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



Des motifs de plainte plus difficiles à identifier que d'autres

La majorité des violences ont été très bien identifiées (entre 94% et 98% de bonnes réponses).

/!\ Néanmoins, **74% des répondant·e·s ont fait une erreur ou n'ont pas répondu pour au moins une des situations.**

➔ **Les situations d'agression sexuelle ont été moins bien identifiées.**

Dans la situation A, 18% des répondant·e·s ont confondu agression sexuelle et harcèlement sexuel. *(On retrouve dans chacune de nos enquêtes cette confusion.)*

39% des répondant·e·s ont associé la situation F à du harcèlement sexuel. Le pourcentage beaucoup plus élevé d'erreur que dans la situation A est probablement dû à une sur-interprétation de la situation.

➔ 18% des répondant·e·s ont **associé la situation de harcèlement sexuel en ligne (I) à dû harcèlement moral à caractère sexiste.**

➔ Finalement, 15% des répondant·e·s **sous-qualifient le viol** de la situation D en agression sexuelle.

III/ Les connaissances des étudiant-e-s sur la responsabilité de l'agresseur

Les étudiant-e-s savent-ils identifier la pleine responsabilité de l'agresseur, quel que soit le contexte ? Connaissent-ils les circonstances aggravantes ?



Alcool, stupéfiants et responsabilité de l'agresseur : un manque de sensibilisation pour certain-e-s

Il y a globalement une **grande identification de la responsabilité de l'agresseur**. 15% des étudiant·e·s pensent que l'agresseur n'est pas toujours responsable ou sont indécis·es.

/!\ **L'emprise d'alcool ou de stupéfiants est le deuxième argument mobilisé pour justifier la non-responsabilité de l'agresseur** (le premier argument étant celui des pathologies/troubles psychologiques).

- ➔ **1 étudiant·e sur 20 pense qu'une personne sous l'emprise d'alcool est moins ou peu responsable** de ses actes de violence sexuelle ou sexiste. C'est également le cas pour la consommation de drogue.
- ➔ **Le caractère aggravant de l'emprise d'alcool** chez la victime ou l'auteur·e d'une agression sexuelle/d'un viol est **connu par moins de la moitié des étudiant·e·s**. En cas de viol conjugal, le caractère aggravant est encore moins identifié. **1 étudiant·e sur 5 pense que l'état alcoolisé d'au moins une des personnes des situations A, D ou H est une circonstance atténuante***.
- ➔ Le caractère aggravant du harcèlement via un service de communication au public en ligne est connu par moins d'un tiers des répondant·e·s*.

IV/ Les connaissances des étudiant-e-s sur la possibilité de lancer une procédure disciplinaire

Les étudiant-e-s savent-ils identifier la possibilité de lancer une procédure disciplinaire au sein de l'Université dans différentes situations de violence ?

OBSERVATOIRE
ÉTUDIANT
DES VIOLENCES
SEXUELLES ET
SEXISTES DANS
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



Violences commises par des enseignant-e-s : des démarches auprès de l'établissement plus évidentes

Les situations impliquant des **violences commises sur des étudiant-e-s par des enseignant-e-s** (B, F et I) sont associées à la possibilité de déclencher une procédure disciplinaire au sein de l'Université par **plus de 3 étudiant-e-s sur 4**.

Les situations impliquant des **violences perpétrées par des étudiant-e-s dans le cadre de l'Université** (A et G) sont associées à la possibilité de déclencher une procédure disciplinaire au sein de l'Université par **un peu plus de la moitié des étudiant-e-s**.

Les situations **n'impliquant pas le personnel de l'Université et n'ayant pas eu lieu dans le cadre de l'Université** (C, D, E et H) sont associées à la possibilité de déclencher une procédure disciplinaire au sein de l'Université par **2 étudiant-e-s sur 5**.

V/ Les dispositifs/contacts mobilisés par les étudiant-e-s en cas de violence

Vers quels dispositifs/contacts de l'Université les étudiant-e-s se tourneraient-ils dans différentes situations de violence ?

OBSERVATOIRE
ÉTUDIANT
DES VIOLENCES
SEXUELLES ET
SEXISTES DANS
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



Cellule discrimination : premier service mobilisé en cas de violence

Vers quel dispositif/contact de l'Université Lumière Lyon 2 vous tourneriez-vous en premier ? (moyenne sur l'ensemble des situations)

Cellule discrimination, ...	39%
Je ne sais pas	14%
Aucun contact/dispositif	9%
Autre(s) étudiant·e(s)	8%
Service/gestionnaire de scolarité	8%
Syndicat étudiant	7%
Association étudiante	4%
Enseignant·e	3%
Service de santé universitaire	3%
Assistant·e·s sociaux·ales	2%

Quelle que soit la situation, les étudiant·e·s se tourneraient majoritairement vers la cellule discrimination, harcèlement, violences sexistes et sexuelles (entre 35% pour la situation I et 45% pour la situation E).



Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à dire qu'elles ne se tourneraient vers aucun dispositif/contact de l'Université au moins dans une des situations : 32% contre 19%.

Mobilisation de dispositifs/contacts différents selon la situation de violence

Si la cellule discrimination est le premier dispositif vers lequel les étudiant·e·s se tourneraient, **la mobilisation des autres dispositifs/contacts de l'Université varie en fonction de la situation :**

- **Violence perpétrée par un·e enseignant·e de l'Université** (situations B, F et I) : Le deuxième contact est **le service/gestionnaire de scolarité**, le troisième contact est **un syndicat étudiant**.
- **Violence perpétrée en stage par un·e collègue de travail** (situation C) : Les répondant·e·s se tourneraient vers **un·e enseignant·e** et **le service/gestionnaire de scolarité**.
- **Violence perpétrée par un·e étudiant·e** (situations A, D, E, G et H) : Les répondant·e·s se tourneraient vers **d'autre(s) étudiant·e(s)** ou **une association étudiante**.
- **Violence perpétrée par un·e étudiant·e via un outil numérique** (situations E et G) et **viol et tentative de viol entre étudiant·e·s** (situations D et H) : Les étudiant·e·s sont particulièrement nombreux·ses à dire qu'ils ne se tourneraient vers aucun contact/dispositif de l'Université ou qu'ils ne savent pas vers lequel iels se tourneraient.